

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 5

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIES

Revue des Familles, pages romandes illustrées. — Butty, éditeur, Estavayer-le-Lac.

Sommaire du N° du 15 février :

La Grande-Bretagne, maîtresse des airs, par Raldgé. — Les institutions de l'ancienne France (suite), par Fernand Hayward. — La rencontre (pièce en vers), par G. de Smet. — La France qui continue, par François Veuillot. — Les assises de l'Internationale, par P. Bondallaz. — La plus grande aciérie électrique du monde. — Nuit (poésie), par G. de Smet. — Vers l'honneur (feuilleton) suite, par M. La Bruyère. — Bibliographie. — Chronique scientifique. — Variétés. — Faits divers. — Connaissances utiles. — Recettes. — Mots pour rire.

* * *

Psychologie générale tirée de l'étude du rêve, par Albert Kaploun, chez Payot et Cie, à Lausanne, 205 pages ; prix : 4 fr. 50. — Etudier le rêve pour en tirer les notions d'une psychologie générale, c'est assurément un procédé peu commun. L'ouvrage qui en est résulté prouve néanmoins que l'auteur a l'esprit singulièrement éveillé. A l'expérimentation, qui provoque le phénomène psychique, M. A. Kaploun préfère l'examen attentif des faits spontanés du rêve, qu'il compare à ceux de l'état de veille. De cette manière, le lecteur est en mesure de vérifier sur lui-même, s'il en a le goût, l'une ou l'autre des expériences rapportées dans l'ouvrage. L'auteur s'efforce d'établir ses généralisations sur des faits évidents et bien contrôlés ; il se contente de poser sans les résoudre certains problèmes encore trop complexes et il ne s'aventure que timidement dans le domaine de la psychologie métaphysique. Cette étude psychologique est une œuvre de sincère probité scientifique. La fermeté et la précision du style, l'originalité des vues en rendent la lecture attrayante et suggestive.

J. D.

— 0 —

CHRONIQUE SCOLAIRE

Allemagne. — Berlin a été l'une des premières villes allemandes à instituer des « écoles pour les enfants les plus doués » (*Begabten-schulen*). C'est l'an dernier que furent ouverts ces établissements destinés aux garçons et aux filles qui, ayant fréquenté pendant sept années l'école primaire, s'y sont particulièrement distingués. Les écoles nouvelles comportent six années d'études. Non seulement l'enseignement y est gratuit, mais dès la seconde année d'école les familles les plus pauvres reçoivent un subside annuel de 300 marks pour compenser la perte du gain éventuel des enfants.

Ainsi est reconnu le principe de l'intervention de la collectivité